

M Guy Bilodeau
350 #8 st-lambert
sherbrooke qc.
J1c 0n9
819-846-2340
n/d saaq 5385174

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
ATT : GISELE LACASSE poste 3104
575 ST-AMABLE QUÉBEC QC.
G1R 5R4

Date : 18 juin 2014

Objet : réponse de votre offre de conciliation pour tout les dossiers, suposer offre a l'amiable.

Bonjour, Mme Gisèle Lacasse.

Nous avons bien reçu votre lettre du 6-6-2014. Nous avons eue 2 rencontre devant vous à sherbrooke soit les : le 4-12-2013 ainsi que le 6-2-2014.
en présence du procureur de la saaq, M Sébastien Jobin Vermette.

Suite à des nombreuses échanges de documents et de conversations téléphoniques, M Sébastien Jobin Vermette nous offre pour plus de 24 années de calvère d'une vie de perdu suite a un accident d'automobile survenu le 22-11-1990, subissant plusieurs blessures, de traumatismes sérieux, perte de santé, perte de jouissance de cette christ de vie, perte de concentration, perte de mémoire, perte sommeil, perte d'une entreprise, de biens, de revenu, des dépenses volumineuses pour les préparation des dossiers plus de \$41,649.24 de 1992 a 2013, perte de gains futur ayant plus de santé pour la gagné ma vie, perte de placement salarial pour ma retraite, créant stress élever, angoisses, anxiétés, insomnies, et j'en passe énormément.

M. Sébastien Jobin Vermette m'offre, si je comprend bien que ceci :

- 1- Pour séquelles psychologiques sur 30% que \$ 33,750.00. dont – 2% soit 28% de reconnaissance.
Pourquoi qui enlèver ce 2%? et quel loi qui écrit cette affirmation de soustraire un pourcentage que l'expert dr pablo cervantes était déjà au courant de cette expertise du passé ?
- 2- Des intérêts sur ces 28% séquelles psychiques que \$ 8,340.04.
- 3- Un emploi d'artisan du cuir a temps partiel, avec s'est IRR de \$??? sous réserve comme il écrit.
- 4- Des intérêts sur IRR sous réserve environs de \$ 3,917.90 d'artisan du cuir a temps partiel.
- 5- Et de 15 traitements de physiothérapie a prendre avant le 6-2-2016 sous réserve, bien sûr.
- 6- 15% pour les inconvenient de 24 années pour bien paraître une somme d'inclus dans son \$33,750.00 sous réserve naturellement.

Le tout S'IL rembourse des montants, naturellement. Car sous réserve il protège ses intérêts.

faire les totaux.	\$33,750.00
	\$ 8,340.04
	\$ 3,917.90
total de :	\$46,007.94 pour une vie, sous réserve encore. Car ce n'est pas sûr des montants.

Car a mainte reprise nous avons demander que vaux une vie de perdu avec la saaq?
Et pour y arriver a cette entente. Je doit renoncer aux autres dossiers devant vous en attente d'auditions.

Sas-q-097291-0304

146 = 2-4-2003 refus indemnisé séquelles 130 8-7-2002 et 197 28-10-2002.

sas-q-097511-0304

144 = 2-4-2003 IRR emploi ouvrier au chauffage et a l'aération.
353 = 13-12-2006 refus des fin IRR 2006.
454 = 7-12-2007 refus emploi préposé au terrain de stationnement.
149 = 3-4-2002 146 remplacement.

sas-q-098507-0305

064 = 17-12-2001 refus de rembourser les intérêt sur \$759.14
114 = 14-2-2002 refus d'intérêt sur 60.51 sur \$95,630.45
122 = 18-2-2002 refus d'intérêt sur IRR prolongé sur \$15,397.11
155 = 29-7-2002 des remboursement incomplet sur 7 dossiers; soins, traitement, intérêts, déplacements, médicaments.
213 = 25-11-2002 refus d'intérêts sur les séquelles physiques
221 = 19-12-2002 refus d'intérêts sur séquelles psychiques
145 = 2-4-2003 refus frais déplacement et stationnement
147 = 2-4-2003 refus frais de traitement.
148 = 2-4-2003 refus frais médicaments prescrit.

Sas-q-109771-0407

254 = 9-12-2003 frais déménagement
247 = frais intérêt chaise orthopédique (dossier fermé) .

sas-q-14501-0712

320 = 7-12-2007. 353 = 13-12-2006 fin des irr
454 = 7-12-2007 apte a l'emploi comme préposé terrain stationnement

sas-q-157081-0907

338 = 6-5-2008 arrêt des traitement requis médicalement.

Sas-q-187011-1210

673 = 22-10-2012 radiculopathie et maladie dégénérative.
580 = 25-10-2010 Abolition du réflexe achilléen.
578 = 25-5-2010 Incontinence fécal et urinaire.
672 = 22-10-2012 Problèmes hémorroïdectomie sanguines et transfusions sanguines a répétitions.

sas-q-194053-1308

387 = 18-11-2009 refus abri tempo
437 = 3-11-2010 refus d'intérêt frais déplacement.
445 = 3-2-2011 refus fourniture médical oxybec, jean coutu et frais taxi.
452 = 28-11-2011 refus souffleur a neige,et déneigement.
460 = 23-11-2011 refus frais postaux

612 = 21-4-2011 médicament lactulose.

Es-ce moi ou M Sébastien Jobin Vermette qui abuse?

Une compagnie d'assurance automobile qui oublie son existence fondamentale.

Que disent les juges à ce propos?

Une indemnisation adéquate pour lui es-ce ceci ?

Une vie de perdu intégralement pour lui c'est quoi ? Si j'échangerais son salaire pour ce qu'il m'offre que dirai-t-il?

De plus, il offre un emploi d'artisan du cuir à temps partiel et de plus sous réserve, qui selon le ministère des affaires sociales du Québec, CSST, et même leurs orientatrices va à l'encontre de mes limitations et restrictions des séquelles physiques et psychiques de cette accident du 22-11-1990.

Et de plus, cela va dans le sens avec; les mémoires du barreau du Québec v/s assurance automobile du Québec. Que la SAA abuse sur les droits des accidentés, lorsque vient le temps d'indemniser.

M Sébastien Jobin Vermette devant vous la TAQ, ce dit très ouvert à une entente de négociation " d'arrangement à l'amiable".

Car, en négociation pour moi, il y a deux côtés d'une médaille. M Sébastien Jobin Vermette ^{se} ce dit très généreux, en restant sur son point solitaire d'entente.

Pour nous, je crois plus, qu'ils font comme d'habitude, l'abus de pouvoir illicite.

Pour ce surmonté en ce monde, il doit écraser les plus démunies pour eux.

SI, j'acceptais ce montant de \$46,007.94 pour une partie des dossiers en titre ci-haut, cela pourrait peut-être, être acceptable.

Mais, je garde mes recours pour les dossiers devant vous en attente d'être entendu sont les suivants :

Sas-q-097291-0304

146 = 2-4-2003 refus indemnisé séquelles

130 = 8-7-2002 séquelles hanche droite, épaules droite, cervical, jambes droite, psychiques et j'y rajoute céphalées et vomissements inclus avec cervical.

et 197 = 28-10-2002 sur les refus des véritables (%) pourcentages des séquelles physiques et psychiques.

sas-q-098507-0305

213 = 25-11-2002 refus d'intérêts sur les séquelles physiques, sur les véritable montant des séquelles.

221 = 19-12-2002 refus d'intérêts sur les séquelles psychiques, sur les véritable montant des séquelles.

sas-q-14501-0712

320 = 7-12-2007. 353 = 13-12-2006 fin des irr comme ouvrier en chauffage et à l'aération temps plein.

454 = 7-12-2007 apte à l'emploi préposé terrain stationnement à temps plein.
Je n'est aucune compatibilités, études, exigences physiques et psychiques, et d'intérêts en relation avec cette emploi.

sas-q-194053-1308

387 = 18-11-2009 refus d'autoriser la location et de son déneigement de l'abri tempo.
452 = 28-11-2011 refus d'autoriser l'achat ou location comme fourniture médical, un souffleur
a neige environs 12 force HP et + comme moteur, et de ses équipements.

Sas-q-187011-1210

673 = 22-10-2012 refus de relation des séquelles, radiculopathie et maladie dégénérative.
Pour me protéger en un temps futur. Ce n'est pas M Vermette qui subira
les séquelles et leur abus délirant.

580 = 25-10-2010 refus de relation des séquelles, Abolition du réflexe achilléen. Pour me
protéger en un temps futur. Ce n'est pas M Vermette qui en subira les
séquelles toujours avec des décisions illicite.

Et tant que pour son emploi d'artisan du cuir a temps partiel, il devra le changer pour un autre.
Exemple : restaurateur automobiles anciennes, esthétique automobile, body shop, homme
dans les rénovations de maison. Ou du bâtiment, électricien, plombier, peintre, ébéniste, etc.

Car, comme le mentionne t-il, je n'est pas a faire cette emploi, cela est seulement pour
comptabiliser les IRR. Cela sera mieux pour mes compétences, expériences, études, intérêts
personnels, et plus appréciant sur l'information au public.

Si non, aucune offres ne sera accepter. Et nous continuerons nos démarches.

Car le mandat que M Sébastien Jobin Vermette a, est de faire fermer toutes les dossiers sans laisser
aucuns recours et, a moindre frais d'indemnisation. Le seul et unique mandat.

Peut-être que je me planterais, mais avec leurs comportement de cette facon de faire, la saaq n'arrange
aucunement mes problèmes de santé. Au contraire elle empire les situations et conditions de santé.

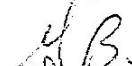
Mais, si non, je ne peut accepter une offre aussi ridicule que de ce faire exploité, d'une facon faire
d'irresponsable. Surtout d'une compagnie d'assurance qui font de la dictature illicitement en pensent
profit sur le dos des accidentés.

Une négociation, si je crois bien, est que les parties mettent chacune directive de transparence dans
chacune d'elle. Non, d'abuser sur eux.

Mes dossiers son pratiquement tous monté, je vous accorderez lors des auditions que
4 heures d'audiences. Devant la TAO. Cela prendra plusieurs jours.

Je vous **lirez mes plaidoiries** et nous vous en **donnerons une copie écrit** afin que vous puissiez y suivre
et enregistré ces auditions. Je ne suis pas très bon en lecture, mais j'arriverais a m'en sortir.
Pour cause de ma santé. Suite a ceci, ils (dossiers) seront tous disponible sur internet.

Bien a vous, et bonne journée.

M. 
M Guy Bilodeau.